

la seule qui me soit offerte, après les paroles qu'a prononcées l'honorable député, bien que ce soit un langage dont les honorables députés de la Chambre doivent s'abstenir autant que possible. Je crois que le directeur de cette compagnie est de langue française. Tout dernièrement, la compagnie a lancé un programme de relations extérieures afin de pouvoir traiter ces questions de façon équitable et honnête. J'espère qu'une fois que le conseil des directeurs comprendra plus de membres, des représentants seront affectés aux diverses régions du pays où la compagnie fait des affaires.

M. Lamb: Combien d'actions possédez-vous?

M. Francis: Je dirai tout de suite au député que je ne suis pas actionnaire de la compagnie de téléphone Bell. Ensuite, si son intervention signifie qu'il abonde dans le sens du député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, j'espère qu'il aura le courage de se lever et de le dire. J'estime que la population canadienne aimerait savoir s'il s'associe...

M. Pigeon: J'aurais une question à poser. L'honorable député aurait-il l'obligeance de me nommer un autre monopole au monde comme celui de la compagnie de téléphone Bell du Canada?

M. Francis: Encore une fois, j'hésite toujours à donner des réponses élémentaires, mais l'entendement du député est si restreint. Il existe, semble-t-il, une autorité publique qui règle le tarif du téléphone. Il n'est pas rare qu'on octroie une concession à une compagnie d'utilité publique. C'est qu'étant donné le caractère technique du service, on reconnaît qu'un nombre limité d'entreprises peuvent seules l'assurer. Ensuite, on règle le tarif et les frais. Si le député croit que la Commission des transports ou l'organisme chargé de régler le tarif n'accomplit pas son devoir, il n'a qu'à s'en plaindre à l'organisme en cause.

S'il ne pense pas que c'est un moyen efficace, je me demande ce qu'il espère obtenir par ses diatribes, ses attaques contre l'intégrité d'un organisme qui, pour autant que je sache, gère ses affaires de façon honorable, comme une maison de bonne réputation, ayant droit de cité. Je n'ai pas l'intention de permettre que l'on consigne au hansard ces conceptions irresponsables, ultra-nationalistes, socialistes, sans y répondre; parce que je ne veux m'y associer en aucune manière et sous quelque forme que ce soit.

M. Pigeon: Combien d'actions détenez-vous?

M. Francis: Pour la gouverne du public, je ne détiens aucune action de cette compagnie, pas plus que ma femme ou mes enfants ni, pour autant que je sache, aucun membre de ma famille. Mais si j'en possédais, j'en serais très fier.

(Texte)

M. Jean-Pierre Côté (Longueuil): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Au cours de son exposé, le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) a déclaré que je parlais en même temps que lui. Or, je ne veux pas discuter des principes qu'il a énoncés dans son discours, mais je disais tout simplement que je trouvais étrange que l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm voulait échanger le bilinguisme au sein de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada pour des profits considérables.

Au fait, il a dit: Nous sommes prêts à permettre des profits considérables à la compagnie, à la condition qu'il y ait du bilinguisme au sein de son administration. C'est à ces observations que je m'oppose.

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant: Je puis peut-être rendre une décision immédiatement relativement à la question de privilège qui a été posée par l'honorable député de Longueuil. Je suis d'avis qu'il n'y avait pas de question de privilège.

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, pour ce qui a trait à la question de privilège, l'honorable député de Longueuil a porté une accusation grave contre moi. Il a mal cité mes paroles. J'ai dit que jusqu'au moment où les provinces, qui le voudront, prendront leur responsabilité, et plus particulièrement la province de Québec, pour étatiser les services de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, dans leurs limites, que la Compagnie de Téléphone Bell devrait donner un meilleur encouragement au bilinguisme, dans la province de Québec, et favoriser la promotion des Canadiens français.

M. Côté (Longueuil): Monsieur l'Orateur, toujours sur la même question de privilège...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! La question de privilège posée par l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm est mal fondée. Il y a peut-être lieu que des explications soient données par un député ou par un autre au sujet des paroles qu'ils ont prononcées, mais ces explications ne tombent vraiment pas dans le cadre d'une question de privilège.

(Traduction)

M. Olson: Je pose la question de privilège. Lorsque l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm avait la parole, je l'ai